

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 29 juin 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 22 juin 2017

Publié le 30 juin 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 57

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 17

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Stéphanie MODDE	Mme Sandrine RICHARD
M. Pierre PRIBETICH	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Patrick CHAPUIS	Mme Lê Chinh AVENA	M. Guillaume RUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Hélène ROY	M. Louis LEGRAND
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Patrick ORSOLA
Mme Catherine HERVIEU	Mme Chantal TROUWBORST	Mme Florence LUCISANO
M. José ALMEIDA	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean DUBUET
M. François DESEILLE	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Colette POPARD	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Céline TONOT
M. André GERVAIS	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Philippe MOREL
M. Frédéric FAVERJON	M. Denis HAMEAU	M. Nicolas BOURNY
M. Dominique GRIMPRET	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Patrick MASSON	M. François HELIE	M. Patrick BAUDEMMENT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
Mme Anne DILLENSEGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Gilbert MENUET
M. Charles ROZOY	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Patrick MOREAU	M. Hervé BRUYERE	M. Cyril GAUCHER
M. Jean-Yves PIAN	M. Jean ESMONIN	M. Adrien GUENE.

Membres absents :

Mme Louise MARIN	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Didier MARTIN pouvoir à M. Georges MAGLICA
Mme Lydie CHAMPION	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
Mme Michèle LIEVREMONT	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Philippe BELLEVILLE	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	M. Laurent BOURGUIGNAT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Gilbert MENUET
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à M. Patrick BAUDEMMENT
	Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Subvention 2017 à la Ville de Chenôve pour le fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit

La Maison de la Justice et du Droit a ouvert ses portes en novembre 2004 sur la Ville de Chenôve dans le quartier du Mail. Cet équipement au rayonnement métropolitain accueille à la fois des services du Ministère de la Justice, mais aussi des permanences d'avocats et d'huissiers, ainsi que des associations dont l'ADAVIP, le CIDFF21, l'ADIL, Solidarité Femmes et l'Association de contrôle judiciaire socio-éducatif.

Le rapport d'activité 2016 fait apparaître :

- 4 298 personnes nouvellement entrées, soit 267 de plus qu'en 2015 ;
- 4 503 appels, soit 240 de plus qu'en 2015 ;
- pour l'accès aux droits : 915 personnes reçues et 2 484 interventions conduites ;
- pour les contrôles judiciaires : 7 ont été conduits ;
- pour les conciliateurs de justice (au nombre de 4) : 564 personnes reçues avec 322 dossiers clôturés dont 240 se sont terminés par une conciliation ;
- pour la médiation familiale : 16 entretiens ;
- pour l'aide aux victimes : 168 personnes reçues contre 118 en 2015.

Il est à noter la fréquentation suivante pour :

- Solidarité femmes qui a reçu 105 personnes et effectué 123 interventions ;
- le défenseur des droits : 217 personnes reçues pour 180 affaires ;
- les délégués du Procureur de la République (au nombre de trois depuis cette année) : 293 rappels à la loi et 90 compositions pénales.

S'agissant de l'origine géographique, la part des habitants de Dijon avoisine la moitié de la fréquentation de la MJD et plus de 87% des usagers sont originaires de Dijon Métropole.

En outre, le planning des permanences de la MJD est consultable sur le site internet du CDAD 21.

Une convention relative à cette Maison de la Justice et du Droit a été établie entre tous les partenaires, dont Dijon Métropole et la commune de Chenôve, afin de définir les missions mais aussi les modalités de fonctionnement de cet équipement.

Les personnels nécessaires au fonctionnement relèvent du Ministère de la Justice, la commune assurant quant à elle la prise en charge des coûts de fonctionnement matériels (fluides, etc.).

Conformément aux années précédentes, un bilan financier a été établi à hauteur d'une participation financière de 50 % de Dijon Métropole sur un budget pour 2016 de 18 367,53 €.

Par conséquent, il est proposé que Dijon Métropole apporte un soutien à la Ville de Chenôve en lui attribuant un fonds de concours de 9 183,77 €.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** l'attribution de 9 183,77 € à la Ville de Chenôve au titre du fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à mandater ce concours financier ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur la ligne budgétaire ouverte dans le budget primitif 2017.

SCRUTIN : POUR : 74
 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 17 PROCURATION(S)